

**Avis d'une demande de dérogation mineure au
Règlement de zonage 2001-Z-439**

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 20 mai 2026 à 19 h, au 300, rue Saint-Charles Ouest, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Permettre aux futurs 1694-1696-1698, rue Saint-Pierre, une somme des marges minimale de 5,03 mètres, au lieu de 5,5 mètres

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de cette demande, par le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, lors de ladite séance.

Longueuil, le 30 avril 2026.

Carole Leroux
Assistante-greffière